

Royaume du Maroc



Direction des Etudes et des Prévisions Financières

POINT SUR LES RELATIONS MAROC-ESPAGNE : DES ECHANGES COMMERCIAUX CROISSANTS

Avril 2015

Sommaire

INTRODUCTION	2
PARTIE I : DES ECHANGES SOUTENUS ENTRE LE MAROC ET L'ESPAGNE.....	3
1. <i>Progression des échanges commerciaux</i>	3
2. <i>Evolution des flux touristiques</i>	9
3. <i>Transfert des marocains résidents à l'étranger</i>	10
4. <i>Evolution des flux d'investissements espagnols au Maroc</i>	10
PARTIE II : UNE COOPERATION SECTORIELLE DIVERSIFIEE	12
1. <i>Coopération financière</i>	12
2. <i>Coopération sectorielle : d'importantes opportunités d'investissement</i>	13
2.1 <i>Coopération dans le secteur énergétique</i>	13
2.2 <i>Coopération dans le domaine touristique</i>	14
2.3 <i>Coopération dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle</i>	14
PARTIE III : COOPERATION DECENTRALISEE : UN POTENTIEL IMPORTANT DE DEVELOPPEMENT	15
1. <i>Coopération avec la Catalogne</i>	15
2. <i>Coopération avec l'Andalousie</i>	16
CONCLUSION	18
ANNEXE : APERÇU SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ESPAGNE.....	19

INTRODUCTION

Les relations économiques entre le Maroc et l'Espagne se développent de manière remarquable, témoignant de la profondeur des liens qui unissent les deux parties. Elles sont favorisées par la proximité géographique des deux pays, l'implantation de près de 800 entreprises espagnoles au Maroc, la présence d'une importante communauté marocaine en Espagne et, récemment, des flux croissants de migrants espagnols au Maroc.

En effet, la dynamique de la coopération a permis aux deux pays de devenir des partenaires économiques, commerciaux et financiers importants. Ce partenariat se traduit par une hausse notable des transactions commerciales entre les deux pays et l'implantation des entreprises espagnoles au Maroc dans des secteurs aussi divers que l'immobilier, le tourisme, l'énergie, les télécommunications, les services financiers, les transports ou le textile-habillement.

La consolidation des relations entre les deux pays est d'autant plus importante que l'Espagne est devenue le premier partenaire commercial du Maroc (premier fournisseur et premier client), la seconde source de recettes touristiques au Maroc et le second pays d'origine des transferts des Marocains résidents à l'étranger (MRE).

L'Espagne est aussi l'un des principaux bailleurs de fonds au titre de l'aide publique au développement et a également été le premier pays étranger à réagir favorablement à l'INDH (Initiative nationale de développement humain) en se portant partenaire en faveur de projets socioéconomiques relevant de cette initiative.

En termes de perspectives, d'importantes opportunités de renforcement du partenariat avec l'Espagne existent et plusieurs chantiers structurants lancés au Maroc peuvent constituer des opportunités pour développer les investissements espagnols, notamment, dans les secteurs de l'énergie solaire, de l'automobile et de la pêche.

Les échanges entre le Maroc et l'Espagne devraient se développer davantage dans un contexte marqué par une sortie de crise de l'économie espagnole. Ils gagneraient à être renforcés par plus de colocalisations, notamment, à travers des investissements ciblés qui optimisent le positionnement de chacun dans la chaîne de valeurs et encouragent les complémentarités. Cette démarche portera les deux pays à un nouveau palier dans leurs relations de coopération.

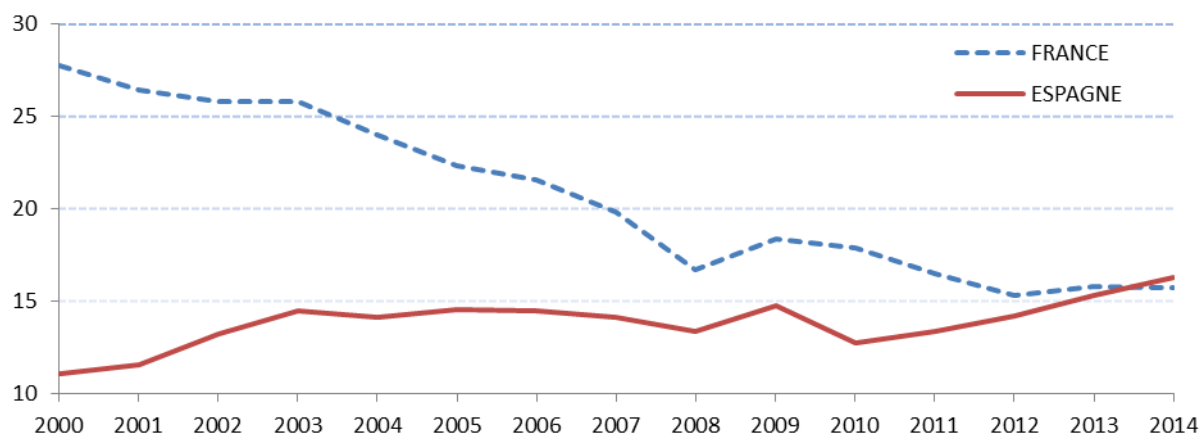
Cette note a pour objet de circonscrire l'évolution des relations économiques entre le Maroc et l'Espagne et de mettre en exergue les opportunités offertes en matière de développement de la coopération sectorielle et du partenariat décentralisé. La note conclura par la suggestion de quelques pistes de progrès, porteuses de nouvelles espérances pour ce partenariat stratégique pour les deux pays et pour les deux rives de la Méditerranée.

PARTIE I : DES ECHANGES SOUTENUS ENTRE LE MAROC ET L'ESPAGNE

1. Progression des échanges commerciaux¹

Les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Espagne ont connu une forte progression sur les dernières années pour atteindre 95,6 milliards de dirhams en 2014, marquant une hausse de 10% par rapport à 2013 et de 68% par rapport à 2010. L'Espagne est devenue le premier partenaire commercial du Maroc, avec une part de 16,3% des échanges commerciaux en 2014, dépassant pour la première fois la France (dont la part est restée stable à 15,8%). Elle devance aussi largement les Etats-Unis (5,8%) et la Chine (5,4%), les deux grandes puissances mondiales.

Hausse de la part de l'Espagne dans les échanges commerciaux du Maroc (part en%)

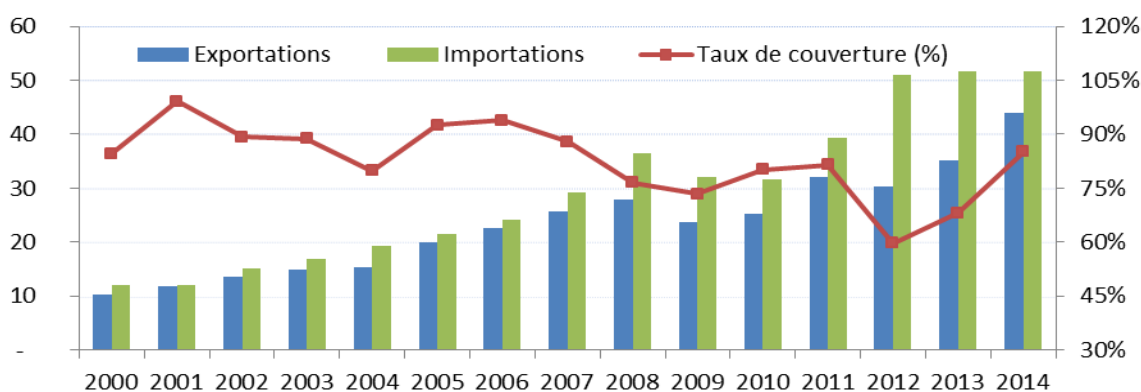


Source : Office des changes

Sur les dix dernières années (2004-2014), les échanges commerciaux avec l'Espagne ont enregistré une croissance soutenue d'environ 11% en moyenne annuelle, soit un rythme supérieur à celui des échanges globaux du Maroc (9%). La croissance des exportations marocaines à destination de l'Espagne (+11% en moyenne par an) est plus rapide que celle des importations (+10%). Le poids de l'Espagne dans les échanges commerciaux totaux du Maroc a marqué une nette hausse sur la dernière décennie (soit +2,2 points), contrairement à la forte tendance baissière de la part relative de la France (-8,2 points).

¹ L'Accord d'association avec l'Union européenne, entré en vigueur le 1^{er} mars 2000, constitue le cadre juridique des relations entre le Maroc et l'Espagne. Outre la mise en place graduelle d'une zone de libre-échange, il prévoit de nombreux domaines de coopération en matière politique, économique, sociale, scientifique et culturelle. Les relations bilatérales entre le Maroc et l'Espagne ont été appuyées par le Traité de Coopération, d'Amitié et de bon Voisinage signé en 1991 et entré en vigueur en 1993. Les deux pays avaient signé en 1978 une convention pour éliminer les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et la fortune. Ils sont également liés par un accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (depuis 1997).

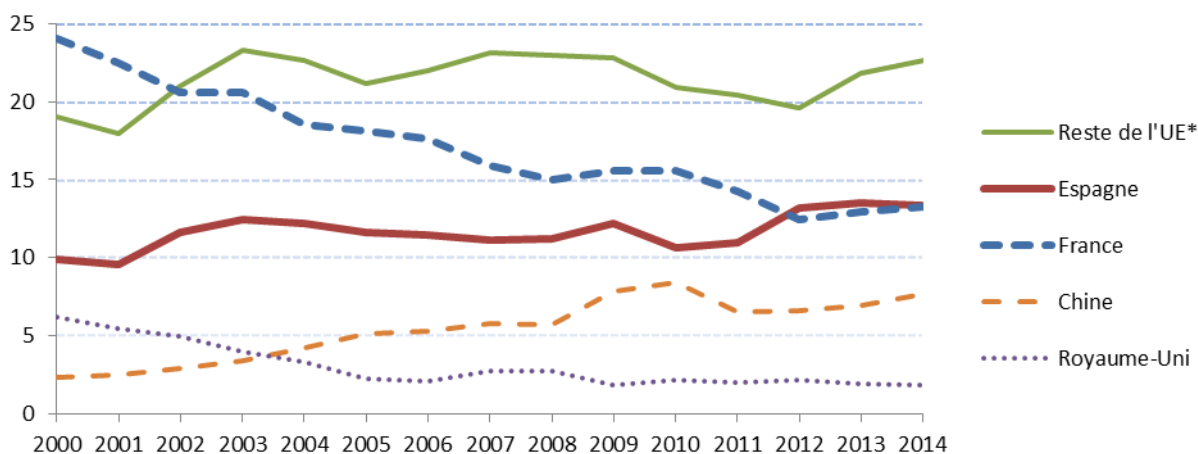
Echanges commerciaux entre le Maroc et l'Espagne (en milliards de dirhams)



Source : Office des changes

Les importations marocaines en provenance de l'Espagne se sont établies à 51,7 milliards de dirhams en 2014, quasiment stables par rapport à 2013 mais en hausse de 64% depuis 2010. Elles ont représenté 13,4% du total des importations marocaines contre 13,5% en 2013 et 13,2% en 2012, maintenant l'Espagne au rang du premier fournisseur du Maroc pour la troisième année consécutive, juste devant la France (13,3% en 2014).

Poids croissant de l'Espagne dans les importations du Maroc (part en %)

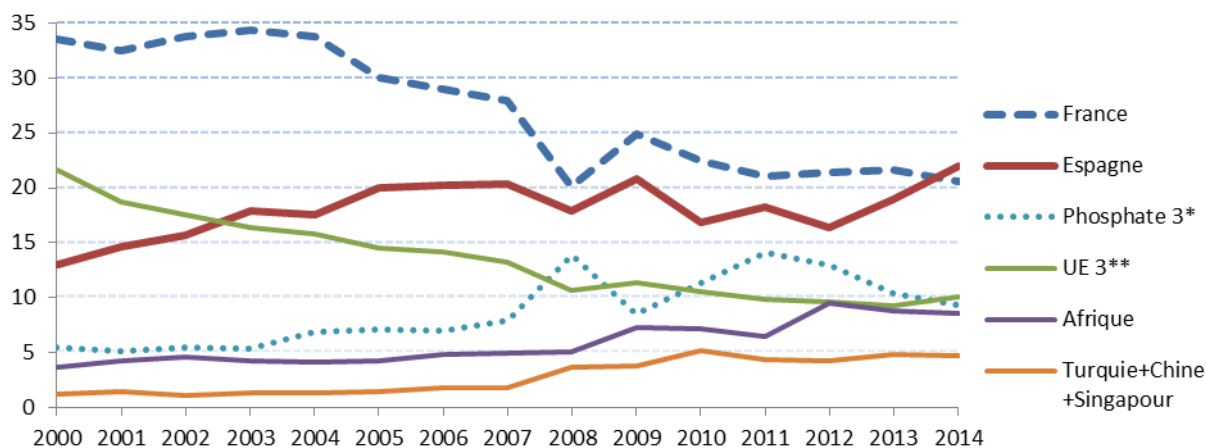


Source : Office des changes

(*) Hors France, Espagne et Grande-Bretagne

Les exportations marocaines vers l'Espagne ont rebondi de 25% en 2014 pour atteindre un record de 43,9 milliards de dirhams, après une reprise de 15,5% en 2013. Leur part dans les exportations globales du Maroc est ainsi passée à 22% contre 19% en 2013, dépassant ainsi celle de la France (20,5%). La forte reprise des exportations marocaines vers l'Espagne est soutenue par le redressement progressif de la situation économique dans ce pays ibérique, après une crise sévère.

Evolution de la part de l'Espagne dans les exportations du Maroc (part en %)



Source : Office des changes

(*) Inde, Brésil, Pakistan

(**) Grande-Bretagne, Allemagne, Italie

Le déficit commercial du Maroc avec l'Espagne s'est nettement allégé en 2014 pour s'établir à 7,7 milliards de dirhams contre 16,5 milliards de dirhams en 2013 et 20,6 milliards de dirhams en 2012, en lien avec une forte croissance des exportations et une stagnation des importations. Parallèlement, le taux de couverture s'est nettement amélioré en 2014 pour atteindre 85% contre 68% en 2013 et 60% en 2012, s'approchant des niveaux enregistrés au début des années 2000 (environ 90% en moyenne pour la période 2001-2007).

Les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Espagne réalisés dans le cadre de libre-échange (Accord d'Association) ont atteint près de 29 milliards de dirhams en 2013, représentant 33% du total des transactions. Les exportations effectuées dans ce cadre ont totalisé 8,2 milliards de dirhams (avec une part de 23%) et sont constituées principalement des produits alimentaires et des biens de consommation, tandis que les importations ont enregistré 20,7 milliards de dirhams (40%) et ont porté, notamment, sur les demi-produits.

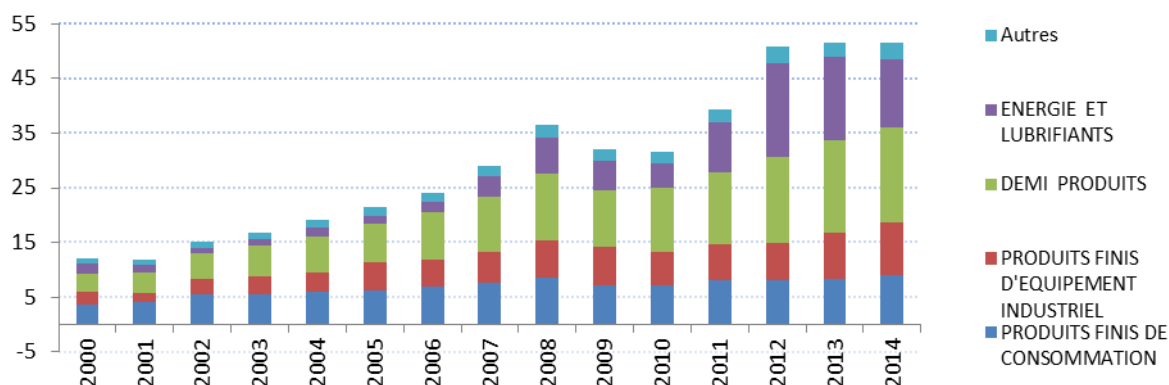
Les importations marocaines en provenance de l'Espagne sont caractérisées par leur grande diversité. Leur répartition par groupes d'utilisation en 2014 montre qu'elles sont composées principalement de :

- demi-produits (avec une part de 34%), dont notamment des fils, barres et profilés en cuivre (3,5%), des matières plastiques et ouvrages divers en plastique (3,1%), de produits chimiques (2,7%), des fils, barres, et profilés en fer ou en aciers non alliés (1,9%) ;
- d'énergie et lubrifiants (24%), en particulier des gas-oils et fuel-oils (13,1%), de l'énergie électrique (5,5%) et de gaz de pétrole et autres hydrocarbures (2,5%) ;
- de produits finis d'équipement industriel (19%), essentiellement des appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (5,1%) ;
- de produits finis de consommation (17%), notamment des tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles (2,3%) et de parties et pièces pour voitures (1,6%).

La croissance des importations globales en provenance de l'Espagne a été faible au cours des deux dernières (+0,1% en 2014 après +1,3% en 2013), freinée par la forte baisse des achats des produits énergétiques (-18% après -11% en 2013). En particulier, les importations des gas-oils et fuel-oils ont enregistré un fort repli (-29% après -12% en 2013 pour s'établir à 6,8 milliards de dirhams contre 9,6 milliards de dirhams en 2013). Rappelons que les importations énergétiques en provenance de l'Espagne avaient marqué une forte expansion en 2011 et 2012 (+110% et +89% respectivement), contribuant ainsi à hauteur de 62% et 69% respectivement à la croissance des importations totales (+24% et +30% respectivement).

La baisse des importations énergétiques en 2014 a été, toutefois, compensée par l'augmentation de celles des produits finis d'équipement industriel (+13%), des produits finis de consommation (+9%) et des demi-produits (+3%).

Structure des importations par groupes d'utilisation (en milliards de dirhams)



Source : Office des changes

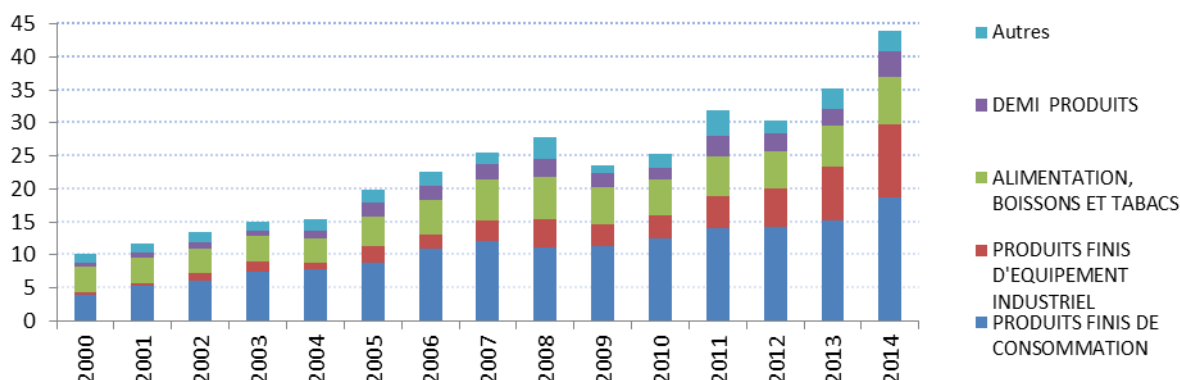
Les principaux produits exportés sont constitués des vêtements confectionnés (avec une part de 24% en 2014), des fils et câbles pour l'électricité (19%), des crustacés, mollusques et coquillages (8%), de voitures de tourisme (6%), des appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (5%), des articles de bonneterie (4,5%), des couvertures, linge et autres articles textiles confectionnés (3,9%), des huiles de pétrole et lubrifiants (3,8%), des légumes frais, congelés ou en saumure (2,6%), des engrais naturels et chimiques (2,4%), des fils et câbles électriques (1,9%), des préparations et conserves de poissons et crustacés (1,7%), des poissons frais, salés, séchés ou fumés (1,7%), de l'acide phosphorique (1,4%) et des chaussures (1,2%).

La forte hausse des exportations en 2014 (+25%) s'explique, notamment, par la forte augmentation des ventes des appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (+321%), des voitures de tourisme (+156%), des fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité (+20%) et des vêtements confectionnés (+9%), des fils et câbles électriques (+1530%), contribuant ainsi de 19%, 17%, 16% et 10% respectivement à la croissance des exportations globales. Un net rebond des ventes est également enregistré pour les crustacés, mollusques et coquillages (+17%) et les articles de bonneterie (+18%), après deux années de baisse.

En revanche, une baisse des exportations est observée pour l'acide phosphorique (-23% en 2014 après -28% en 2013), des tomates fraîches (-46% après +40%) et des parties et pièces pour voitures et véhicules de tourisme (-16% après -2,5%).

Par groupes d'utilisation, les exportations sont composées essentiellement de produits finis de consommation (43% en 2014), de produits finis d'équipement industriel (25%), de produits alimentaires, boissons et tabacs (16%) et de demi-produits (9%).

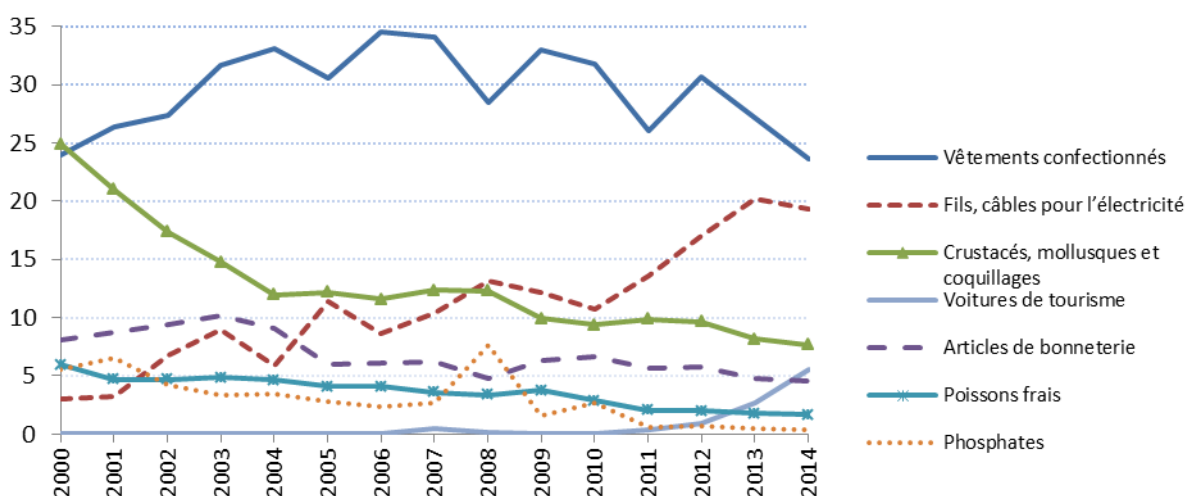
Structure des exportations par groupes d'utilisation (en milliards de dirhams)



Source : Office des changes

La part des exportations de produits alimentaires dans les exportations totales a marqué une forte chute (-20 points de pourcentage entre 2000 et 2014), suite notamment à la baisse de la part des crustacés, mollusques et coquillages (-17 points) et des poissons frais, salés, séchés ou fumés (-4 points). Cette chute est compensée par la hausse du poids des produits finis d'équipement industriel (+21 points), en particulier des Fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité (+16 points). On relève également une hausse de la part des produits finis de consommation (+3 points), essentiellement des voitures de tourisme (+6 points), malgré le repli de celle des articles de bonneterie (-4 points). La part des vêtements confectionnés a marqué une baisse, passant à 24% en 2014 après avoir atteint près de 35% en 2006.

Principaux produits exportés (part en %)



Source : Office des changes

En termes d'exportations de vêtements confectionnés, le Maroc est le deuxième fournisseur de l'Espagne avec une part de 14,3% en 2014, devant la Turquie (10,7%), le Bangladesh (9,0%), l'Italie (5,4%) et la Portugal (5,0%), mais reste loin derrière la Chine (23,6%)². La part du Maroc s'est améliorée ses dernières années (+1,3 point entre 2011 et 2014), mais reste en baisse par rapport au pic atteint en 2007 (15,3%). Entre 2000 et 2014, la part du Maroc a enregistré une hausse notable (+5 points), malgré les pressions concurrentielles exercées par la Turquie (+8 points) et les pays asiatiques, en particulier la Chine (+9,7 points), le Bangladesh (+6,5 points) et le Viet Nam (+2,9 points).

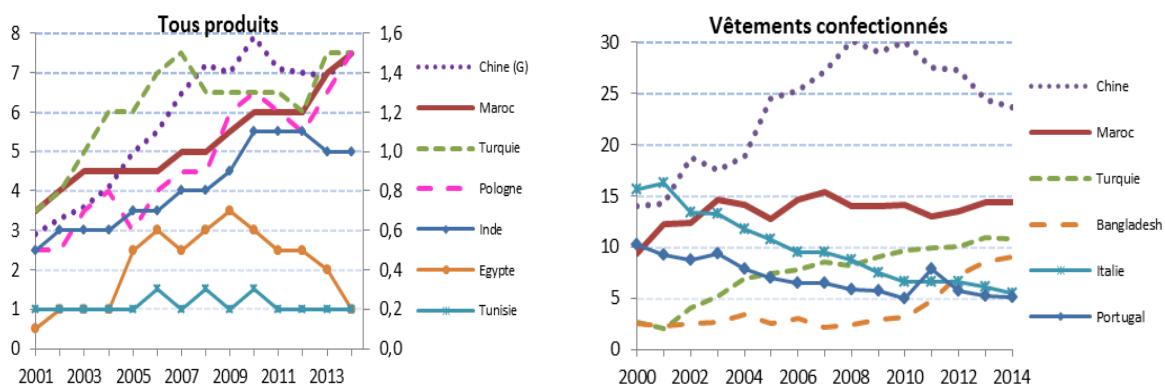
² Source : Base de données UN COMTRADE.

Le changement dans les conditions d'accès au marché espagnol, suite au démantèlement de l'accord multifibres (AMF) et à l'entrée de la Chine à l'OMC, constitue un choc majeur, car il accroît considérablement la concurrence exercée par les pays asiatiques et réduit la marge préférentielle dont bénéficiait le Maroc pour les exportations de textile.

En termes d'exportations globales, le Maroc a amélioré sa part sur le marché espagnol pour devenir le 15^{ème} fournisseur de l'Espagne en 2014, avançant de 10 rangs par rapport à 2001, malgré une forte concurrence des pays émergents. En effet, la part des exportations totales marocaines sur le marché espagnol est passée à 1,5% en 2014 contre 0,7% en 2001. Ce gain de part de marché (+0,8 point de pourcentage) s'est accompagné de fortes pressions concurrentielles sur le marché espagnol, exercées par les pays asiatiques, en particulier la Chine (+4,6 points à 7,5%), le Viet Nam (+0,6 points à 0,8%) et l'Inde (+0,5 point à 1,0%), les pays de l'Europe centrale et orientale, comme la Pologne (+1,0 point à 1,5%) et la Turquie (+0,8 point à 1,5%) et la République tchèque (+0,7 point à 1,1%), les pays de l'Amérique latine, à l'instar du Brésil (+0,3 point à 1,1%), ainsi que par le voisin ibérique le Portugal (+1,0 point à 3,8%).

Parmi les pays de l'Afrique du Nord, les performances du Maroc sur le marché espagnol restent meilleures que celles de l'Égypte (+0,1 point entre 2001 et 2014 à 0,2%) et de la Tunisie (part inchangée à 0,2%), témoignant ainsi d'une diversification croissante et d'une amélioration de l'offre exportable du Maroc qui profite de sa proximité géographique avec le marché espagnol. La forte hausse de la part de marché de l'Algérie (+1,5 point à 3,4%) s'explique par l'importance de ses exportations en gaz naturel (via le Gazoduc Maghreb Europe qui lie l'Algérie à l'Espagne, en passant par le Maroc)³.

Exportations vers l'Espagne : part de marché comparée (en %)



Source : UN COMTRADE

Pour booster les échanges bilatéraux, le Maroc et l'Espagne ont signé un accord en matière de commerce extérieur au cours du Forum d'affaires pour l'investissement et la coopération, organisé au Maroc en mars 2009. Cet accord vise trois objectifs, à savoir l'échange d'expériences dans le secteur de l'exportation, l'échange d'informations sur les marchés et la facilitation d'accès à ces deux pays respectifs.

Dans le même sens, un accord de coopération logistique entre les deux rives du Détroit a été signé, en février 2012, entre l'autorité portuaire de la Bahia d'Algesiras (APBA) et les représentants du tissu socioéconomique du Nord du Maroc et du Sud de l'Espagne. Cet accord

³ De manière générale, la part relative des pays exportateurs des produits pétroliers vers l'Espagne a marqué une nette hausse : +8,8 points entre 2001 et 2014 pour le groupe de pays constitué de l'Algérie, du Nigeria, de la Russie, de l'Arabie saoudite, du Mexique, de l'Angola, de la Norvège, de la Colombie, du Kazakhstan. La hausse de la part de ces pays et de celle d'autres pays émergents sur le marché espagnol contraste, toutefois, avec une chute de la part des pays avancés (-17 points pour les pays du G7 entre 2001 et 2014).

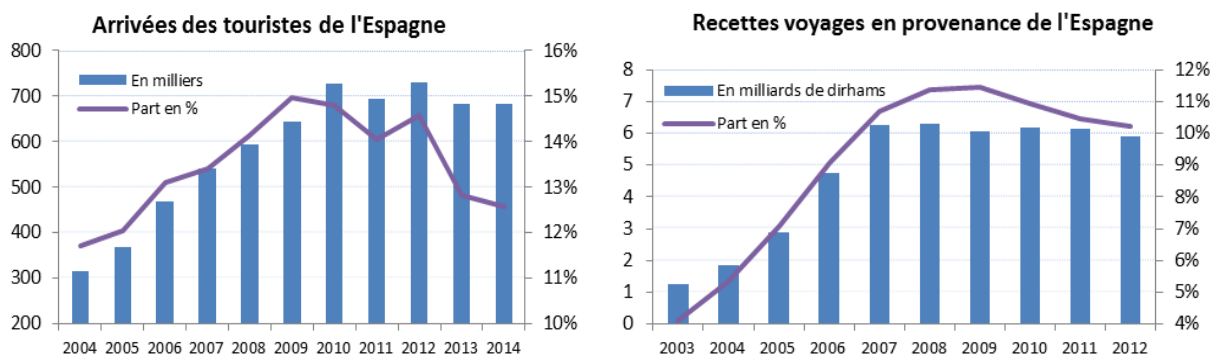
visé essentiellement à promouvoir la liaison maritime Algésiras-Tanger Med chez les producteurs, les exportateurs et les opérateurs logistiques des deux rives.

2. Evolution des flux touristiques

Les arrivées de touristes espagnols à destination du Maroc sont en hausse continue depuis 2012. Elles ont atteint plus de 2,1 millions de touristes en 2014, en augmentation de 1,8% après une progression de 2,9% en 2013.

Hors MRE, le nombre de touristes espagnols ayant séjourné au Maroc s'est établi à 683.761 en 2014, marquant une légère hausse par rapport à 2013 (+0,1%). Ce nombre reste en baisse de 6,4% par rapport au chiffre record enregistré en 2012. La part des touristes espagnoles dans les arrivées touristiques totales a marqué une baisse ces dernières années, passant à 12,6% contre 12,8% en 2013, 14,6% en 2012 et un pic de 15% en 2009. Néanmoins, l'Espagne reste le 2^{ème} marché émetteur après la France (dont la part est d'environ 33%).

En raison de sa proximité géographique, le Maroc est actuellement la première destination des Espagnols hors Europe avec une part de marché de 6%.



Source : Ministère du Tourisme, Office des Changes

Les recettes voyages se sont établies à 5,9 milliards de dirhams en 2012, en baisse de 4% par rapport à 2011 et de 6,5% par rapport à leur pic de 2008. Leur part dans les recettes voyages totales a reculé à 10,2% en 2012 contre 10,5 % en 2011 et 11,4% en 2009. Cette évolution s'explique par les retombées de la crise économique en Espagne, en particulier la hausse du taux de chômage, sur le pouvoir d'achat des touristes espagnoles.

Pour conquérir le marché touristique espagnol, cible prioritaire pour le Maroc, un plan d'action ambitieux a été établi par le Ministère de tourisme. L'objectif de croissance pour ce marché dans le cadre du plan d'action de promotion 2014-2016 est d'attirer 2,6 millions de touristes espagnols à fin 2016, soit un objectif de croissance de près de 26%.

Dans ce sillage, une importante délégation d'opérateurs touristiques marocains, conduite par le ministre du tourisme a participé à la 35^{ème} édition du Salon international du tourisme Fitur 2015, tenue à Madrid du 28 janvier au 1^{er} février 2015. A travers cette participation, le Maroc vise la prospection de nouvelles pistes de partenariats et le renforcement de la visibilité de la destination Maroc en Espagne, en tant que "marché émetteur traditionnel à fort potentiel".

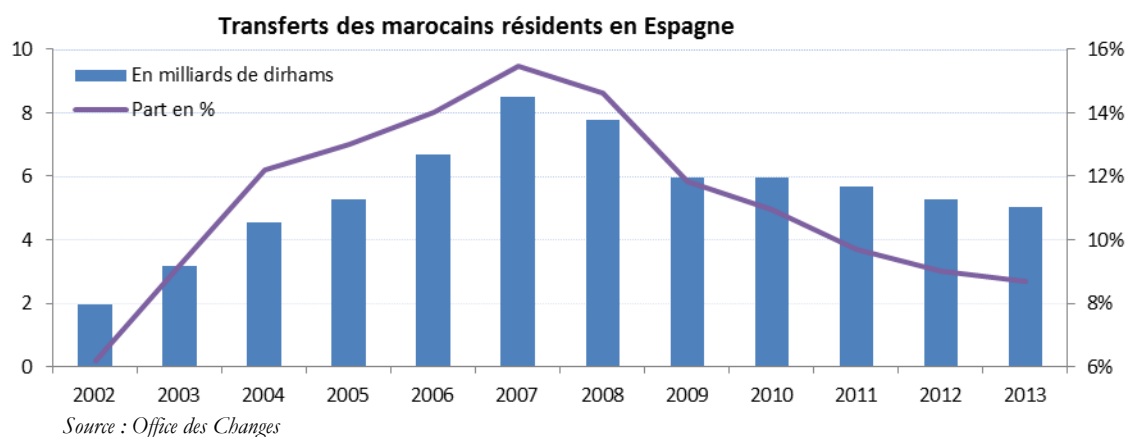
L'Office national marocain du tourisme (ONMT) table sur une hausse des visiteurs espagnols pour 2015, en lien avec l'amélioration de la conjoncture économique. Ainsi, l'action de l'Office porte sur le renforcement de la communication (TO, agences de voyages, site web...) et des dessertes aériennes au départ des villes espagnoles (Barcelone, Malaga, Alicante...) vers les principales destinations marocaines (Marrakech, Agadir, Fès, Rabat, Tanger et Ouarzazate). Notons que Marrakech est desservie par 24 vols hebdomadaires directs au départ de Madrid, Barcelone, Valence, Malaga et Séville.

Par ailleurs, de plus en plus de marocains visitent l'Espagne, notamment les régions du Sud, en particulier la destination de Costa del Sol. Selon des chiffres du ministère espagnol du tourisme, près 200.000 Marocains ont visité l'Espagne en 2014.

3. *Transfert des marocains résidents à l'étranger*

Les envois de fonds effectués par les Marocains résidents en Espagne se sont établis à 5 milliards de dirhams en 2013, en baisse de 4,8% par rapport à 2012 et de 41% par rapport à leur sommet de 2007. Leur part a reculé à 8,7% des transferts totaux des MRE en 2013 contre 9% en 2012 et 15,5% en 2007.

La faiblesse des transferts des marocains résidents en Espagne est liée à la crise économique et à la montée du taux de chômage (35% pour les Marocains résidents en Espagne, soit 15 points de plus que la moyenne espagnole).



Les Marocains forment la seconde plus grande communauté étrangère en Espagne après les Roumains. Le nombre des Marocains légalement établis en Espagne était de 749.274 à la date du 1^{er} janvier 2015, selon l'Institut national de la statistique espagnol (INE)⁴. Les Marocains représentent ainsi 5,9% de la population étrangère, en dépit d'une baisse de 25.109 personnes, soit -3,2%, par rapport à janvier 2014.

Les Marocains résidents en Espagne viennent de toutes les régions du Maroc, notamment de la région du Nord et se concentrent sur la côte méditerranéenne. Ils travaillent essentiellement dans l'agriculture, la construction et les travaux domestiques. Leur faible qualification impacte négativement leur niveau d'activité qui a été fortement affecté par la crise économique qui sévit en Espagne.

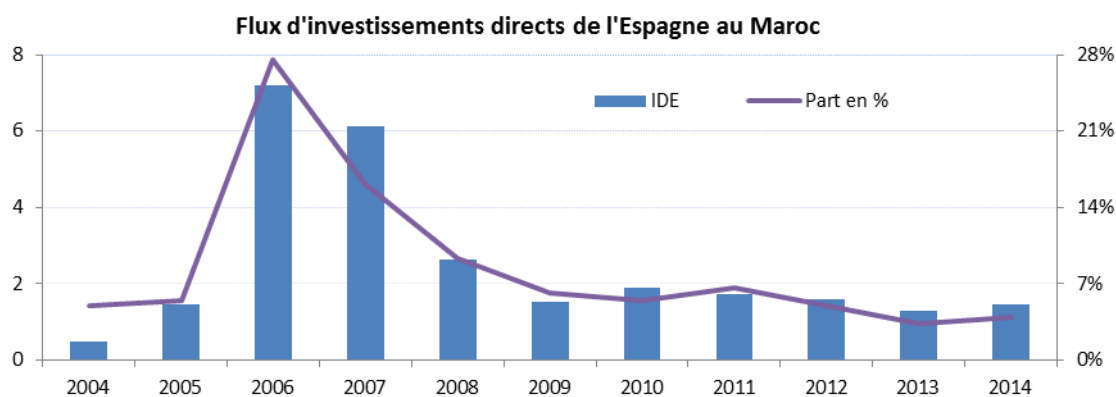
Notons que le Maroc et l'Espagne ont signé en octobre 2012 un mémorandum d'entente pour la facilitation, de manière réciproque, des procédures de délivrance de visas ainsi qu'un accord relatif à la suppression réciproque de visas sur les passeports de service.

4. *Evolution des flux d'investissements espagnols au Maroc*

Les investissements directs espagnols au Maroc ont augmenté de 11% en 2014 pour s'établir à 1,4 milliard de dirhams, après trois années consécutives de baisse. Leur part dans le total des IDE reçus par le Maroc a rebondi à 4% en 2014, après avoir marqué une tendance baissière sur les années précédentes (passant d'environ 28% en 2006 à 3,3% en 2013). L'Espagne est reléguée à la septième position des investisseurs étrangers, derrière la France, les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la Suisse.

⁴ Le nombre de Marocains établis en Espagne, à fin 2014, est estimé à plus de 800.000 personnes, selon le Secrétariat général espagnol à l'Immigration et la Migration.

Sur la période 2008-2014, les flux des IDE espagnols au Maroc ont été relativement faibles, soit 1,7 milliard de dirhams en moyenne annuelle, loin en dessous des montants reçus avant la crise (6,7 milliards de dirhams en moyenne annuelle sur la période 2003-2007). Toutefois, les niveaux exceptionnels d'IDE réalisés en 2003 et en 2006, soit respectivement 18,1 et 7,2 milliards de dirhams, correspondent à l'acquisition de 80% puis de 20% du capital de la Régie des Tabacs par le groupe franco-espagnol ALTADIS⁵.



Source : Office des Changes

La dynamique des projets, dont notamment le port de Tanger-Med et les zones Offshore, vise à positionner notre pays comme une plate-forme d'exportation vers les pays européens et africains. Pour accompagner ce mouvement, l'Espagne a dédié un plan spécifique au Maroc, en mettant à la disposition des investisseurs trois types d'instruments (Prospinver, Papi et Pidiver), qui permettent de financer les premiers contacts et l'installation de l'entreprise au Maroc.

Investissements espagnols au Maroc : une présence accrue dans des secteurs diversifiés

L'Espagne reste l'un des principaux pays investisseurs au Maroc, avec des flux d'IDE de 1,7 milliard de dirhams en moyenne annuelle sur la période 2008-2013, malgré la crise économique. Le stock d'IDE espagnols au Maroc a atteint 44,1 milliards de dirhams à fin 2010, représentant environ 12% du total des stocks IDE. En effet, le Maroc accueille près de la moitié des investissements espagnols en Afrique et plus de 800 entreprises espagnoles⁶. Les secteurs qui attirent le plus d'investisseurs espagnols sont l'industrie avec 33% des investissements directs, le tourisme et l'immobilier avec 24% chacun et la banque avec 12%.

L'industrie automobile a attiré plusieurs investissements espagnols ces dernières années, grâce à l'installation de l'usine Renault de Tanger. Ainsi, le groupe espagnol Bamesa implante une usine de découpe d'acier à Tanger, pour un investissement de 20 millions d'euros, pour servir le marché marocain et surtout l'usine Renault de Tanger. Par ailleurs, le domaine des équipements automobiles attire beaucoup d'entreprises espagnoles, à l'instar de l'équipementier CIE AUTOMOVILE et le groupe HISPAMOLDES, spécialisé dans l'injection plastique, qui ont signé un accord pour la création d'une entreprise commune dans le domaine de la fabrication de composants automobiles, dont deux unités à "Tanger Free Zone". D'autres entreprises espagnoles ont accompagné le développement de l'industrie automobile du Maroc comme Antolín et Relats.

L'Espagne occupe également une place de choix dans l'industrie nationale du **textile-habillement**. En effet, elle est devenue le premier investisseur étranger dans le secteur de textile et du cuir au Maroc, avec notamment l'investissement du groupe TAVEX d'un montant de 634 millions de dirhams, lequel porte sur l'augmentation des capacités de filature, de tissage, de teinture et de finissage de sa filiale SETTAVEX, basée à Settat. Par ailleurs, le groupe espagnol de prêt-à-porter Zara-Inditex a nettement augmenté ses activités de sous-traitance au Maroc en 2014, pour atteindre plus de 100 millions de pièces, profitant ainsi de la proximité géographique entre les deux pays pour développer son concept de *Fast Fashion*.

Le secteur des **travaux publics** attire également les opérateurs espagnols. C'est le cas du GRUPO MECANOTUBO, une entreprise de construction connue pour le cintrage de ponts et la réalisation de micro-ponts, et de l'ingénieur EIGRA MAROC, filiale du groupe andalou FLUELEC EIGRA opérant dans le domaine de la

⁵ Toutefois, le groupe ALTADIS a dû concéder la totalité de ses parts, en 2008, au Groupe britannique IMPERIAL TOBACCO PLC.

⁶ Selon l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI).

conception d'installations électriques, hydrauliques et mécaniques ainsi que le développement des énergies alternatives. D'autres entreprises espagnoles sont parvenues à gagner d'importants marchés de travaux comme les entreprises Acciona, Sener et TSK qui vont réaliser pour le compte du saoudien Acwa le parc solaire CSP de Ouarzazate.

Dans le secteur de **l'énergie**, le groupe espagnol Endesa détient 32% dans la station d'énergie électrique de Tahaddart. De même, l'entreprise espagnole Gamesa compte au Maroc plusieurs projets dans les énergies vertes, dont celui de la centrale éolienne de Tanger. Ce parc, doté d'une puissance totale de 140 MW, a bénéficié d'un financement espagnol de 100 millions d'euros.

En matière d'**infrastructure des transports**, le groupe espagnol ASSIGNIA, spécialisé dans les infrastructures, les services et les énergies renouvelables, a décroché en juin 2012 deux contrats dans le cadre du projet du TGV marocain, pour un montant de 87,5 millions d'euros. Le groupe devrait se charger de la construction de deux sections du TGV reliant Tanger et Kénitra.

En matière de **transport**, la libéralisation du transport routier de marchandises entrée en vigueur en mars 2003 a permis l'arrivée de nouvelles entreprises espagnoles, comme la multinationale LOGESTA, spécialisée dans le transport international routier (TIR). De même, la libéralisation du transport aérien lancée en 2004 a permis l'arrivée de nouvelles compagnies aériennes espagnoles, comme la compagnie aérienne HELLIT qui a ouvert une succursale à Casablanca en avril 2012. En matière de gestion de transport urbain, la société ibérique Alsa est présente dans les villes de Marrakech, Agadir et Tanger.

Les secteurs du **tourisme et de l'immobilier** attirent plusieurs sociétés espagnoles, comme le groupe hôtelier espagnol RIU qui a ouvert son 6^{ème} établissement au Maroc, à Agadir en mars 2012.

Dans le **secteur bancaire**, Banco Popular, troisième banque privée espagnole, fait son entrée au Maroc, en ouvrant un bureau de représentation à Casablanca. A noter que d'autres banques d'Espagne comme La Caixa et Banco Sabadell disposent déjà de succursales au Maroc, essentiellement pour accompagner l'activité des entreprises espagnoles. Les deux groupes financiers d'Espagne ont investi respectivement près de 420 et 213 millions de dirhams pour leur implantation au Maroc. Notons que le capital d'Attijariwafa bank est détenu à hauteur de 5,3% par Banco Santander, la plus grande banque espagnole.

Dans le secteur d'**Offshoring**, les opérateurs ATENTO et CONNECTA ont multiplié leurs sites au Maroc.

Les investissements espagnols au Maroc pourraient être encouragés par l'accélération de la mise en œuvre du Pacte national pour l'émergence industrielle qui compte lancer 24 parcs industriels intégrés dans les secteurs clés notamment l'aéronautique, l'automobile, l'électronique et l'agro-industrie.

PARTIE II : UNE COOPERATION SECTORIELLE DIVERSIFIEE

A la faveur des mutations que connaissent les économies marocaine et espagnole, de multiples opportunités s'offrent à l'investissement et aux échanges entre les deux parties. D'ailleurs les chiffres réalisés au niveau bilatéral confortent le niveau abouti sur la voie de l'établissement de relations économiques fructueuses entre les deux pays et leur volonté de nouer un partenariat stratégique au bénéfice des deux peuples voisins.

Lors de la tenue de la 10^{ème} réunion de haut niveau en octobre 2012, co-présidée par les chefs de gouvernement des deux pays, le Maroc et l'Espagne ont signé, plusieurs accords de coopération. Il s'agit notamment d'un accord de partenariat stratégique en matière de développement et de coopération culturelle, éducative et sportive, ainsi que plusieurs autres conventions dans les domaines diplomatique, touristique, du transport, et de l'administration électronique. Dans le domaine du transport, ont été signés un accord relatif au transport international routier de personnes et de marchandises et un protocole d'application dudit accord. De même, a été signé un mémorandum d'entente portant sur la coopération dans le domaine de l'administration électronique et la société de l'information.

1. Coopération financière

Le Maroc est un pays prioritaire pour la coopération financière espagnole. Il bénéficie ainsi de l'aide financière du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, de l'Agence espagnole de coopération internationale (AECID) ainsi que de certaines communautés autonomes.

La coopération financière entre le Maroc et l'Espagne est appelée à se renforcer avec la conclusion d'un accord de coopération pour la période 2014-16, doté d'une enveloppe de 150 millions d'euros. Parmi les domaines prioritaires identifiés pour ce partenariat financier figurent la consolidation du processus démocratique et de l'Etat de droit, la promotion des opportunités économiques et la coopération éducative et culturelle.

Les deux parties avaient déjà signé un autre accord financier en décembre 2008 portant sur le financement de projets de développement au Maroc pour un montant global de 520 millions d'euros. Cet accord porte sur :

- des crédits concessionnels pour des projets publics d'un montant de 400 millions d'euros, à la charge du Fonds pour l'internationalisation des entreprises (FIEM) pour l'acquisition de biens et de services d'origine espagnole pour des projets publics réalisés par des entreprises espagnoles au Maroc. Les projets sont approuvés d'un commun accord par les deux parties et portent essentiellement sur les secteurs des énergies, particulièrement renouvelables, de l'environnement (approvisionnement en eau potable et assainissement liquide) et des infrastructures, notamment dans les domaines des télécommunications et des transports.
- des crédits concessionnels de 100 millions d'euros, pour financer des projets publics au Maroc, en particulier dans les secteurs agricole et rural, des énergies renouvelables, de l'eau et des transports.
- des dons pour 20 millions d'euros, au titre du Fonds d'Etude de Viabilité (FEV) qui serviront pour financer des études de définition, de faisabilité et d'évaluation de projets publics, ainsi que l'assistance technique relative aux réformes sectorielles ou institutionnelles, réalisées par des entreprises espagnoles et convenues entre les deux pays.

Dans ce sillage, deux conventions ont été signées en 2009, d'un montant de 123 millions d'euros, pour appuyer les projets énergétiques et ferroviaires au Maroc. De même, l'aide publique au développement (APD) de la coopération bilatérale entre l'Espagne et le Maroc s'est élevée à 74 millions de dollars en 2009, soit 15,8% de l'APD destinée à l'Afrique du nord. Elle porte sur trois secteurs, à savoir la couverture des besoins sociaux de base, la gouvernance démocratique et la promotion du tissu économique et industriel.

Par ailleurs, le Fonds Espagnol pour l'Octroi de Micro Crédits au Maroc est un autre instrument de la coopération espagnole pour le développement. En termes de volume octroyés par ce fonds, le Maroc est en deuxième position en égalité avec l'Equateur et derrière le Pérou.

D'autre part, l'Espagne a accordé en septembre 2014 un prêt de 25 millions d'euros destiné à financer des projets réalisés au Maroc avec la participation d'entreprises espagnoles. Cette ligne de crédit, remboursable « à des conditions concessionnelles OCDE », est destinée à financer l'acquisition de biens et services d'origine espagnole par des PME marocaines ou hispano-marocaines dans des secteurs d'intérêts mutuels.

2. Coopération sectorielle : d'importantes opportunités d'investissement

2.1 Coopération dans le secteur énergétique

La diversification des sources d'énergie constitue un des principaux axes de la politique énergétique nationale. Ce secteur constitue un secteur privilégié de coopération entre le Maroc et l'Espagne comme en témoigne la production et l'interconnexion électrique. Les secteurs des énergies renouvelables (solaire et éolien) et du gaz naturel constituent les créneaux potentiels de cette coopération.

Le Maroc est lié à l'Espagne par le biais du Gazoduc Maghreb-Europe, par lequel transite le gaz naturel algérien, et par l'interconnexion des réseaux électriques. La première interconnexion électrique est en service depuis 1998, alors que la seconde a été inaugurée en 2007. Ces

réalisations entrent dans l'optique d'offrir une infrastructure de base nécessaire à l'émergence d'un véritable marché régional de l'électricité. Les deux parties ont constaté, l'intérêt d'étudier la possibilité d'une troisième interconnexion électrique.

Pour la production d'électricité, la société ENDESA est présente dans le projet de la centrale thermique de Tahaddart avec une part de 32% du capital de la centrale dont le coût d'investissement est de 285 millions d'euros. De même, l'assistance technique pour la construction de cette centrale a été confiée à la société espagnole IDOM.

En matière d'énergie renouvelable, la réalisation du parc éolien d'Essaouira a été confiée à la société espagnole GAMESCA EOLICA. Aussi, le gouvernement espagnol a octroyé un premier prêt de 100 millions d'euros au Maroc, en vue de la construction du parc éolien de Tanger et un deuxième prêt du même montant pour le financement partiel de la construction de la centrale thermo-solaire à Ain Beni Mathar. Cette dernière a été réalisée par le groupe espagnol ABENGOA.

Les opportunités qu'offre le développement des énergies renouvelables demeurent importantes avec la mise en place du Projet marocain intégré de l'énergie solaire d'un coût global de 9 milliards de dollars, permettra l'installation d'une puissance de 2000 MW à l'horizon de 2020. Il convient de signaler à ce niveau que la première tranche de 160 MW de la centrale solaire d'Ouarzazate (500 MW) a été adjudgée, en septembre 2012, au consortium constitué du groupe saoudien ACWA Power (95%) et des groupes espagnols TSK et Aries (5%). De même, il y a lieu de signaler les opportunités qu'offre le Projet marocain de l'énergie éolienne qui porte sur la réalisation de 2000 MW à l'horizon 2020 pour un coût global estimé à 34,5 milliards de dirhams.

2.2 Coopération dans le domaine touristique

Dans le cadre de la consolidation des efforts pour le développement de la coopération entre les deux pays dans le domaine touristique, une rencontre a eu lieu début 2013 entre les deux ministres des deux pays faisant suite aux recommandations de la 10^{ème} réunion de la commission de haut niveau Maroc-Espagne tenue en octobre 2012 à Rabat. Des pistes de coopération en application du mémorandum d'entente signé entre les deux pays ont été débattues. Un groupe de travail mis en place par les deux pays examinera prochainement plusieurs projets conjoints. Ces pistes de coopération, concernent notamment l'organisation de voyages combinés ciblant des marchés comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, la promotion de la formation touristique et la mise en place de partenariats privés pour dynamiser les flux touristiques entre les deux pays. Le renforcement des liaisons aériennes entre le Maroc et l'Espagne, notamment à partir des Iles Canaries et des Iles Baléares est une opportunité pour consolider la coopération entre les deux pays.

2.3 Coopération dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle

Le Maroc et l'Espagne ont conclu un mémorandum d'entente et de coopération pour la période 2009-2011 dans les domaines du travail, de l'emploi, de la sécurité sociale et de la formation professionnelle, en vertu duquel le ministère espagnol du travail et de l'immigration appuiera les capacités institutionnelles de son homologue marocain dans les domaines du dialogue social, des relations professionnelles, de la sécurité au travail, de la sécurité sociale, de la gestion du marché de l'emploi, de la migration légale et de la formation professionnelle.

Le Maroc et l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID) ont signé, en 2011, un protocole de coopération relatif à l'appui à la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Les principaux axes ciblés portent sur l'appui à la réinsertion à l'école formelle et à l'intégration socio-éducative par l'initiation professionnelle pour les enfants de moins de 15 ans, la contribution à la lutte contre l'abandon scolaire et le développement du préscolaire communautaire, l'appui au programme d'alphabétisation

fonctionnelle, ainsi que le renforcement des programmes post-alphabétisation des femmes et de leur intégration socio-économique.

La coopération bilatérale a permis d'initier des projets notamment dans les domaines de la migration régulière aux fins de travail, de l'inspection du travail, de la lutte contre le travail des enfants et la formation professionnelle.

Par ailleurs, le Maroc et l'Espagne ont conclu, en octobre 2012, un accord relatif à la suppression réciproque de visas sur les passeports de service ainsi qu'un mémorandum d'entente pour la facilitation, de manière réciproque, des procédures de délivrance de visas.

PARTIE III : COOPERATION DECENTRALISEE : UN POTENTIEL IMPORTANT DE DEVELOPPEMENT

L'expérience de décentralisation de l'Espagne impacte positivement le partenariat avec le Maroc qui peut se targuer d'un bilan probant et prometteur surtout à la faveur de l'orientation régionale qui est en train d'être initiée dans notre pays.

En effet, le Maroc entretient de bonnes relations de coopération avec plusieurs communautés autonomes espagnoles, dont notamment la Catalogne et l'Andalousie.

1. Coopération avec la Catalogne

Parmi les pays sud-méditerranéens, le Maroc est celui avec lequel la Catalogne a constamment entretenu des relations économiques et institutionnelles plus intenses. De surcroît, les ressortissants marocains constituent la plus forte communauté immigrante dans cette région. La Catalogne constitue le premier partenaire commercial du Maroc, parmi les communautés autonomes espagnoles.

L'interaction croissante des relations commerciales a favorisé d'importantes augmentations de flux d'investissements directs de la Catalogne au Maroc. En effet, plus de 55% des investissements espagnols au Maroc proviennent de cette région et 40% des firmes espagnoles implantées dans le Royaume sont catalanes.

Les échanges commerciaux avec la Catalogne ont nettement augmenté. En 2010, les importations marocaines en provenance de la Catalogne se sont élevées à 670 millions d'euros, soit près de 22% du total des marchandises importées de l'Espagne. Ces importations sont constituées essentiellement de produits de textile, de chimie, de l'électroménager et de construction. Quant aux exportations marocaines vers la Catalogne, elles ont atteint 430 millions d'euros, soit 18% des exportations vers l'Espagne. Elles concernent principalement le textile, les produits de la mer et les matériels électriques.

Ce dynamisme prend appui sur la solidité des relations entre les gouvernements marocain et catalan qui avait déjà permis le succès d'initiatives comme le Centre de promotion des affaires (second en Afrique après celui de Johannesburg), opérationnel au Maroc depuis 1987, ou la plateforme entrepreneuriale du Consortium de promotion commerciale de la Catalogne (COPCA), ouverte à Casablanca en 2004.

Le Maroc et le gouvernement catalan ont signé, en mars 2012, une déclaration commune relative au programme de coopération maroco-catalane dans le domaine agricole et alimentaire, couvrant la période 2012-2016⁷. Cette déclaration identifie cinq domaines prioritaires de coopération pour une période de cinq années. Il s'agit du développement du partenariat public-privé en matière de rationalisation de l'irrigation et de la promotion des produits du terroir, la promotion de l'innovation en matière de transfert de technologie et de formation, l'appui à la

⁷ Pour la période 2007-2010, le gouvernement autonome de Catalogne avait adopté un plan directeur de coopération pour le développement, doté de 380,4 millions d'euros, qui place le Maroc parmi les dix pays prioritaires.

recherche agricole et à l'amélioration de la gestion des ressources humaines, selon les termes de la nouvelle Déclaration commune qui succède à la précédente (période 2008-2012). Pour accompagner financièrement ce programme, les deux parties s'engagent à mener des actions conjointes en vue d'obtenir un appui financier des bailleurs de fonds internationaux, dont la Banque mondiale, la Banque africaine pour le développement (BAD), l'Union pour la Méditerranée (UPM) et les Agences espagnole et catalane de coopération pour le développement (AECID et ACCD).

Notons que les deux plans pluriannuels de coopération, signés en 2003 et 2008, ont permis de promouvoir de manière significative la coopération dans des domaines où les professionnels marocains ont pu tirer profit de l'expertise catalane. Il s'agissait, notamment, de la recherche agricole, du transfert des technologies, de la formation, de la valorisation des produits du terroir et de la gestion des systèmes d'irrigation et des ressources hydriques. En particulier, la période 2008-2012 a vu la mise en place d'une batterie de mesures visant le développement du partenariat entre les instances marocaines et catalanes œuvrant dans des domaines en rapport avec l'agriculture.

En termes de réalisations, la Catalogne a contribué au financement du projet de développement agricole intégré dans les communes rurales d'El Hamra, dans la province de Tétouan, ainsi que du projet de développement de l'arboriculture fruitière au niveau de la région de Tanger-Tétouan. Dans la région du Grand Casablanca, le gouvernement autonome de la Catalogne a apporté son appui à la création d'un centre technique avicole ayant pour mission principale de dispenser une formation pratique aux aviculteurs et techniciens de la région. En matière de rationalisation de l'utilisation de l'eau d'irrigation, une entreprise catalane s'est vue confier la réalisation d'une étude sur l'équipement du périmètre situé en aval du barrage de Martil en système d'irrigation localisée.

Notons que la CGEM et la Petite et Moyenne Entreprise de la Catalogne (PIMEC) ont signé en 2008 un protocole d'accord et de coopération, visant le renforcement de la promotion des PME au Maroc ainsi que la mise en relation des affaires des PME des deux parties.

Par ailleurs, le ministre marocaine de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration et le ministre catalan de la gouvernance des relations institutionnelles ont signé en octobre 2013 une déclaration d'intentions portant sur la coopération au développement et l'aide humanitaire et ce, dans le cadre du Plan Catalogne-Maroc.

2. Coopération avec l'Andalousie

La coopération entre la Maroc et l'Andalousie date de plus de vingt ans. Elle a été renforcée en 2003, lorsque le Gouvernement du Maroc et le Gouvernement Autonome de l'Andalousie ont signé une Déclaration d'intentions qui a mené à l'approbation du Plan de Développement Transfrontalier (PDT) conjoint. C'est dans le cadre de ce Plan qu'ont été approuvés et financés jusqu'en 2007, près de 250 projets, incluant la coopération intergouvernementale et les projets d'ONG, Universités, Communes et organisations syndicales et patronales andalouses. Le PDT concerne plusieurs secteurs d'activités, en particulier ceux où les intérêts et le contexte géographique commun des deux régions sont considérés primordiaux.

La Stratégie pour la compétitivité de l'Andalousie 2007-2013 consacre tout un chapitre à la coopération transfrontalière avec le Maroc et définit des objectifs visant à renforcer les progrès enregistrés en matière de structuration de l'espace transfrontalier, de développement économique et social, de préservation des ressources naturelles communes et de promotion de l'intégration sociale et institutionnelle entre les deux parties. La Politique andalouse de Coopération Internationale pour le Développement est la base sur laquelle sont planifiés, exécutés et développés conjointement avec le Maroc, des projets dans tous les domaines d'activité de base,

pour promouvoir la diminution de la pauvreté, l'éducation, la santé, le logement, les droits de l'homme, les infrastructures, l'environnement et la culture.

Les actions du Gouvernement andalou sont concentrées dans le nord du Maroc et couvrent les secteurs suivants : le patrimoine culturel, l'eau et l'environnement, l'urbanisme, la santé, les services sociaux, l'énergie, l'éducation et la culture. Dans ce sillage, le gouvernement andalou a mis en place un programme d'appui des chambres de commerce de la région du Nord. Doté d'un financement de plus de 12 millions de dirhams, ce projet porte sur la consolidation des structures des chambres des villes de Tétouan, Nador et Tanger, par des actions d'équipement et de formation de cadres.

Dans le cadre du programme de coopération transfrontalière en matière de développement technologique, des conventions de partenariat ont été signées entre les deux parties. Il s'agit en particulier de la convention entre le Technopark de Casablanca et le Parc Technologique d'Andalousie, ayant pour objet d'instaurer une approche de collaboration institutionnelle entre les deux parties notamment en matière de transfert de savoir-faire et d'organisation d'événements promotionnels. La deuxième convention, entre la Zone Franche de Tanger et le Parc Technologique d'Andalousie, a pour objet la création d'une extension du Parc Technologique d'Andalousie au sein de la Zone Franche de Tanger. Ce parc va permettre aux opérateurs TIC privés andalous d'avoir une plateforme d'accueil logistique dans le Nord du Maroc.

En matière de jumelage institutionnel, un projet entre l'Agence de Développement de l'Oriental (ADO) et l'Agence andalouse de la coopération internationale a été lancé en janvier 2009. Ce projet a pour objectifs le renforcement institutionnel de l'Agence de l'oriental en matière de gestion, formation et expertises, tout en la dotant d'instruments nécessaires à la mobilisation et la gestion de fonds européens, le renforcement de ses capacités en marketing territorial, ainsi que la promotion de la région orientale à l'échelle internationale.

Par ailleurs, le Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI) a lancé, en 2006, le programme ANMAR de Jumelage entre les villes du Nord du Maroc et l'Andalousie. Ce réseau cherche à renforcer les relations de collaboration et de coopération institutionnelles et techniques entre les territoires et collectivités locales des deux rives, en facilitant le développement des échanges. Il vise également à améliorer les conditions de vie des populations des régions de Tanger-Tétouan, Taza-Al Hoceima-Taounate et de l'Orientale, par le biais d'un programme de développement humain local centré autour de trois axes : le développement de l'économie locale, le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui aux services de base de la communauté.

Afin de renforcer et diffuser les potentialités du Réseau ANMAR en tant qu'instrument efficace pour le développement décentralisé des deux régions, un projet a été approuvé dans le cadre du Programme de Coopération Transfrontalière Espagne-Frontières Extérieures. Il s'agit du projet « En Tissant le Réseau des Villes Jumelles pour le Développement ». Ce projet cherche à diffuser entre les collectivités locales d'Andalousie et du Nord du Maroc, les stratégies, les possibilités et les résultats qu'offre la coopération décentralisée entre les deux régions, en améliorant d'une part la connaissance de la réalité socio-économique, culturelle, patrimoniale et touristique de chaque territoire et, d'autre part, en générant des instruments qui facilitent le travail en coopération en détectant de nouvelles opportunités et synergies entre elles.

CONCLUSION

L'importance des échanges économiques et la richesse de la coopération sectorielle entre le Maroc et l'Espagne témoignent de leur volonté à développer leur partenariat pour leur intérêt commun. Outre la proximité géographique et l'histoire commune, les défis économiques qui interpellent les deux pays rendent nécessaire un rehaussement des liens de partenariat pour répondre aux ambitions de leurs opérateurs économiques. Ce partenariat gagnerait en efficacité et en efficacité notamment à travers les éléments suivants :

- Le soutien à la dynamique des échanges bilatéraux à travers la multiplication des manifestations commerciales dans les deux pays et l'exploitation des opportunités offertes par l'Accord d'association et le Statut avancé avec l'Union européenne ainsi que par la panoplie des accords de libre-échange conclus par le Maroc qui permet l'accès à un marché de plus d'un milliard de consommateurs en franchise des droits de douane.
- L'incitation des entreprises espagnoles à investir au Maroc, en mettant en exergue les avantages de la proximité géographique entre les deux pays, les possibilités offertes par les zones industrielles implantées sur le territoire marocain et les opportunités créées par les stratégies de développement sectorielles lancées par le Maroc, tout en encourageant les opérations de colocalisation profitables pour les deux pays (dans des secteurs tels l'automobile, l'agro-industrie et le textile-habillement).
- L'appui à la dynamique des flux touristiques en provenance de l'Espagne. A cet effet, le renforcement des liaisons aériennes et maritimes entre les deux pays, le développement des partenariats avec les professionnels espagnols du tourisme (tour-opérateurs, agences de voyages, compagnies de transport...), combinés à la participation des opérateurs espagnols dans des projets touristiques et immobiliers, constituent un puissant levier pour promouvoir la destination Maroc et améliorer son attrait pour les touristes espagnoles.
- L'accompagnement des entreprises marocaines et espagnoles dans leurs stratégies de prospection et d'implantation sur le marché sub-saharien qui présente un des plus forts rythmes de croissance économique du globe. Le Maroc pourrait ainsi jouer un rôle de relais dans les stratégies économiques nord-sud, profitant de sa position géographique et de ses liens solides avec l'Union européenne et les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le spectre de partenariat peut s'élargir au marché latino-américain. Le développement de ce schéma de coopération offre un important gisement de croissance pour les entreprises marocaines et espagnoles dans un contexte de reprise économique en Europe.
- Le renforcement de la coopération financière entre le Maroc et l'Espagne, via des instruments novateurs dédiés à des secteurs stratégiques à fort impact social, en soutien notamment aux projets inscrits dans le cadre de l'INDH. A cet égard, l'aide publique au développement octroyée par l'Espagne, en dépit de sa progression régulière, demeure relativement faible.
- L'amélioration du partenariat dans le domaine de l'éducation, la formation, la recherche et la culture, chantiers qui méritent un plus grand engagement de la coopération.
- Le développement de la coopération décentralisée avec des communautés autonomes espagnoles (Andalousie, Catalogne, Valence, Iles Canaries,...). A cet égard, le Maroc pourrait s'inspirer de l'expérience de décentralisation de l'Espagne pour mettre en œuvre son modèle de régionalisation avancée. Il pourrait également tirer des enseignements utiles de l'expérience espagnole dans son processus d'intégration à l'Union Européenne.

ANNEXE : APERÇU SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ESPAGNE

L'économie espagnole est sortie de la récession en 2014, après avoir été affectée par une crise économique et financière sévère entre 2008 et 2013. Le PIB espagnol a enregistré une reprise de 1,4% en 2014 après une contraction de 1,2% en 2013 et de 1,6% en 2012. Les perspectives économiques se sont améliorées, avec une croissance attendue à 2,5% en 2015 et de 2,0% en 2016, selon les prévisions du FMI (avril 2015).

La reprise est portée par le regain de la demande interne, en lien avec l'amélioration des conditions financières, la hausse de confiance économique, le redressement du marché de l'emploi et la baisse des prix du pétrole. Les exportations constituent un important soutien à la croissance économique, suite notamment à des gains en termes de compétitivité-coût, induits par une baisse des coûts salariaux unitaires espagnols, et en termes de compétitivité-prix, liée à la dépréciation de l'euro.

Les indicateurs conjoncturels sont globalement favorables. La croissance de l'activité du secteur privé se poursuit à un rythme solide, comme le signale l'indice PMI composite qui a atteint son plus haut niveau depuis 2007 (56,6 au premier trimestre 2015 après 54,5 au troisième trimestre 2014).

Le taux de chômage poursuit sa baisse mais restera relativement élevé. Il devrait s'établir à 23,1% en 2015 après 24,5% en 2014, selon l'OCDE, soit un niveau largement supérieur à la moyenne de la zone euro (11,1% après 11,4% en 2014). Le chômage est notamment observé auprès des jeunes qui ont affiché un taux d'inactivité de près de 52% en 2014, d'après l'Institut national de la statistique (INE), et il demeure l'un des taux les plus élevés de la zone euro.

Par ailleurs, la stagnation du niveau général des prix continue (-0,1% en 2014 et +0,1% prévu pour 2015) permet des gains de compétitivité de l'économie, mais une déflation prolongée compliquerait la réduction de la dette.

Les finances publiques continuent de s'améliorer, après une forte dégradation durant les années de la crise (2008-2012). En effet, le déficit public espagnol devrait reculer à 4,4% du PIB en 2015 après 5,5% en 2014, 6,8% en 2013 et plus de 10% en 2012, selon l'OCDE. En effet, pour redresser la situation budgétaire, le pays avait adopté une politique budgétaire restrictive pour réduire les dépenses (réduction des salaires des fonctionnaires, augmentation des heures de travail, relèvement de l'âge de départ à la retraite de 65 à 67 ans, etc.) et pour augmenter les recettes (lancement d'une série de privatisations, augmentation de la TVA, réforme de la fiscalité, etc.).

Consciente de l'impact négatif de la politique d'austérité sur la croissance économique, la Commission européenne a accordé à l'Espagne un délai de deux années supplémentaires pour atteindre son objectif de déficit budgétaire. Le pays a jusqu'à 2016 pour ramener son déficit à 3% du PIB.

La dette publique espagnole a augmentée fortement pour atteindre près de 98% du PIB en 2014 contre 92% en 2013 et moins de 36% en 2007. Elle devrait poursuivre sa hausse pour atteindre un sommet d'environ 100% du PIB en 2016-2017, avant de s'inscrire dans une tendance baissière.

Néanmoins, les coûts de financement souverain de l'Espagne ont marqué une nette baisse, traduisant une confiance soutenue des investisseurs. En effet, les taux obligataires de référence à 10 ans de l'Espagne ont reculé à moins de 1,3% en mars 2015 après avoir atteint un niveau insoutenable d'environ 7% en juillet 2012. Cette amélioration découle des mesures prises pour la réduction du déficit budgétaire et, surtout, de la politique accommodante de la BCE, en particulier son programme de rachat de dette souveraine.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de l'union bancaire, les dirigeants de la zone euro se sont mis d'accord, en juin 2013, sur la recapitalisation directe des banques par le Mécanisme européen de stabilité (MES), promise un an auparavant en pleine crise bancaire espagnole. Ce mécanisme a contribué à garantir la stabilité de la zone euro et à éviter une contagion entre crise bancaire et crise des dettes souveraines, sans alourdir les finances publiques.